

QUESTION PARCOURSUP - LE MONDE

« Pour cette nouvelle session, avec le report des épreuves de spécialité en juin, le contrôle continu fournira l'intégralité des notes au sein des dossiers des candidats qu'examineront les formations de l'enseignement supérieur.

Au titre de vos responsabilités au Snia-IPR, j'aurais aimé recueillir votre analyse sur cette question afin de voir comment les projets de plan d'évaluation des élèves est conçu dans les établissements pour tenter de préserver les conditions d'un examen objectif des candidatures sur Parcoursup malgré l'absence de notes nationales. »

REPONSE DU SNIA-IPR UNSA, le syndicat national des Inspecteurs d'académie

Pour éviter des confusions possibles, dans un système éducatif aux strates complexes, quelques précisions d'abord.

Présentation des corps d'inspection

Il existe deux corps d'inspecteurs, et 4 fonctions différentes :

- le corps des IEN « Inspecteurs de l'éducation nationale »
- le corps des IA-IPR « Inspecteurs d'académie – Inspecteurs pédagogiques régionaux »

Le corps des IEN comprend :

- les IEN du premier degré (enseignement primaire) : en responsabilité d'une circonscription du premier de degré, placés sous l'autorité du DASEN (directeur des services départementaux)
- les IEN du second degré : positionnés sur le lycée professionnel (IEN ET-EG), ou sur l'information et l'orientation (IEN IO), sous l'autorité du recteur d'académie

Le corps des IA-IPR : Inspecteurs d'académie – Inspecteurs pédagogiques régionaux

- ils sont Inspecteurs d'académie, placés sous l'autorité directe du recteur d'académie
- ils sont en lien direct avec leurs collègues DASEN et l'ensemble des services académiques, ainsi que des partenaires institutionnels et les collectivités territoriales
- ils interviennent dans les établissements scolaires secondaires de toute l'académie
- ils agissent sur les niveaux du collège, en faisant le lien avec leurs collègues du primaire pour le cycle 3 CM1-CM2-6è, sur les niveaux du lycée général et technologique, sur les liaisons avec l'enseignement supérieur, et sur les classes post-bac comme les BTS
- ils ont en responsabilité une discipline d'enseignement général, d'enseignement technologique, ou la spécialité établissements.

L'action des IA-IPR au regard de Parcoursup

Les IA-IPR, au cœur du système éducatif, font le lien entre les attentes de l'institution, les acteurs de terrain, et l'intérêt des élèves. Concernant Parcoursup, nous traduisons sur le terrain les nouvelles règles pour les mettre au service des élèves, sur des enjeux de suivi d'apprentissages et de parcours scolaires d'élèves du lycée vers le supérieur.

Le travail des IA-IPR est d'amener les professeurs, dans chaque discipline, à gérer la tension entre une évaluation formative (permettre d'apprendre, soutenir et faire progresser les élèves) et évaluation sommative (pour établir un niveau d'atteinte d'une exigence définie au regard d'une séquence d'enseignement, d'une période donnée).

Au regard de la notation, il s'agit de faire en sorte que les progrès des élèves soient identifiables, en ménageant un droit à l'erreur, et qu'à l'issue du cycle terminal la note globale soit certificative du niveau atteint à la fin du lycée (prise en compte dans les notes du bac).

Ce premier enjeu complexe, requiert l'expertise pédagogique et disciplinaire (didactique) des IA-IPR en amont et en aval du lycée pour animer la réflexion pédagogique des équipes enseignantes sur leur pratiques de formation d'une part et d'évaluation d'autre part.

Un second enjeu vise à renforcer la confiance des parents envers le CC du lycée, celui-ci étant par ailleurs un souhait des parents.

Cette ouverture professionnelle recouvre également une réflexion plus générale sur le CC au sein des disciplines, entre les disciplines (enjeu du choix des spécialités par les élèves), qui permet de réfléchir à la formation des élèves, aux conditions d'une bonne préparation à l'enseignement supérieur.

Il s'agit d'une évolution de la culture professionnelle autour du sujet de l'évaluation des élèves en contrôle continu qui concerne le lycée, les équipes, les enseignants, les élèves, les parents.

Ce sujet va progressivement s'étendre au collège avec la future prise en compte des notes de CC dans le cadre cadre certificatif et à hauteur de 40 % de l'épreuve du DNB (60 % pour les épreuves écrites) à partir de la session 2025.

Sur le nouveau Projet d'évaluation (en CC) du lycée

A la demande des recteurs, les collèges d'inspecteurs d'académie IA-IPR ont préparé des modalités d'accompagnement des équipes sur ces enjeux, et sont à ce titre intervenus lors de réunions organisées par les DASEN en novembre-décembre auprès des proviseurs de lycées, les pilotes pédagogiques à l'échelle de leur établissement, pour leur permettre de relancer et d'orienter les réflexions au sein des conseils pédagogiques des lycées et des conseils d'enseignements au sein de chaque discipline.

Les lycées peuvent décider de procéder à une auto-évaluation de leur projet / à la nouvelle commande, sur :

- Les aspects organisationnels et structurants du projet d'évaluation du lycée
- Le travail en équipe disciplinaire à conforter
- La réflexion globale sur l'évaluation en conseil pédagogique
- L'explicitation du projet d'évaluation du lycée vers les élèves et les familles

Des enjeux

- Équité des élèves dans leurs parcours vers le supérieur et valeur certificative des évaluations pour l'obtention du baccalauréat général et technologique
 - Ne pas négliger la dimension certificative et sélective de l'évaluation mais ne pas la réduire à cela, continuer, dans ce contexte nouveau, de mettre l'évaluation au service du formatif : des apprentissages et des progrès des élèves
 - Poursuivre l'harmonisation des pratiques d'évaluation en équipe disciplinaire
- **Faire évoluer le projet d'évaluation au-delà du caractère réglementaire vers un caractère pédagogique.**

Pour permettre une évaluation transparente et juste :

- Diversité** des modalités, des types d'exercices, des compétences évaluées
- Progressivité** des attendus d'évaluation, de la classe de première à la terminale, mais aussi en cours d'année
- Robustesse de l'évaluation** : nombre minimal, appui sur la BNS, sur des évaluations croisées ou partagées, attendus appuyés sur les programmes et explicités
- Équité** : égalité de préparation des élèves, équité au-delà de l'établissement (appui sur un cadre national, avec la comparaison de données lycée / académiques / nationales)

Des enjeux au service des élèves :

- De progrès et de réussite de tous les élèves (explicitation, préparation, retours sur les évaluations, droit à l'erreur...)
- D'une évaluation en lien avec les parcours d'élèves (progressivité, appui sur les compétences lien avec LSL)
- D'une égalité de traitement des élèves (critères connus, partagés, équité en nombre, en attendus en lien avec les programmes)

Des points de vigilance (lien vers le [Guide Evaluation de l'Inspection générale – novembre 2023](#))

- Sur les modalités d'évaluation : ne pas réduire l'évaluation à sa valeur sommative, l'évaluation diagnostique doit exister en dehors du champ certificatif, l'évaluation formative aussi en général mais des modalités d'intégration peuvent être décidées en équipe et inversement faire des évaluations sommatives des temps formatifs au service des apprentissages.
- Sur la fréquence des évaluations : nombre de notes sommatives par discipline. Constituer une moyenne robuste doit pouvoir se baser sur une somme d'évaluations sommatives plus ponctuelles, courtes, diversifiées que des devoirs de 2H ou 4H type bac. Pour une spé de 4H par trimestre sur 10 semaines, par exemple positionner 10% de temps d'évaluation soit 4H sur le trimestre, permet par exemple d'envisager 1 devoir de 2H, 1 évaluation d'1h et deux de 30 minutes en classe de première donc des évaluations plus courtes et ciblées, des éléments formatifs qui font l'objet de travaux en classe pris en compte également.

Modalités de mise en réflexion des équipes pédagogiques

→ **Éléments DEPP de comparaison du lycée avec l'académie ou le national portant sur la session 2023**

- a) comparaison des moyennes : courbes des moyennes générales toutes disciplines, d'une discipline du tronc commun, d'une discipline de spécialité ; niveau lycée, niveau académique, niveau national
- notes de CC du lycée (l'ensemble) / notes de CC de l'académie (l'ensemble) / notes de CC du national (l'ensemble)
 - notes de CC du lycée dans une discipline de spécialité / notes à l'épreuve terminale du lycée dans une discipline de spécialité
 - notes à l'épreuve terminale du lycée dans une discipline de spécialité / notes académiques à l'épreuve terminale dans une discipline de spécialité / notes nationales à l'épreuve terminale dans une discipline de spécialité
- b) comparaison de l'usage des échelles de notation
- amplitudes : une notation étalée comprise entre 4 et 19 ; ou bien une notation resserrée comprise entre 8 et 12 ; ou bien encore une notation concentrée sur quelques notes cibles 6, 10, 14, 18
 - proportions de chaque note dans la moyenne : note 8 pour 15 % des élèves, note 12 pour 20 % des élèves), note 15 pour 1 % des élèves ; ou bien note 8 pour 45 % des élèves, note 12 pour 5 % des élèves), note 15 pour 45 % des élèves

LA DIMENSION ÉTABLISSEMENT RESTE ESSENTIELLE ET DOIT ETRE PRISE EN COMPTE DANS LA RÉFLEXION GLOBALE

Une modulation nécessaire des éléments chiffrés précédents avec le contexte propre d'exercice du lycée (les IPS du lycée / IPS département ou académie ou national ; l'évolution des effectifs des spécialités, depuis 2019 à aujourd'hui).

- une triple préoccupation pour le professeur, des enjeux triples pour l'élèves :

- concilier l'encouragement au travail des élèves par une notation motivante,
 - concilier la progressivité des exigences par une notation sincère au regard des attentes d'apprentissage sur la séquence en cours,
 - concilier la réalité des progrès et du niveau terminal par une notation posant les attendus vis à vis du programme
- exemples de types de réflexions à conduire par les équipes pour renforcer :

- la diversité des compétences évaluées,
- la régularité de l'évaluation,
- la « sincérité » (adéquation contenus séquence / objets de l'évaluation) de l'évaluation
- l'importance d'évaluations formatives (non comptées dans le CC) pour soutenir la motivation des élèves
- la diversité des évaluations
- la nature des évaluations sommatives prises en compte dans le CC certificatif Bac

Sur les épreuves du BAC - Épreuves en juin, déroulement pour chaque discipline

- équilibre sujets : jour 1 / jour 2

Préalablement aux corrections, la commission nationale de barème travaille sur des échantillons de copies de candidats, pour les deux sujets, avant de transmettre le barème national définitif de chaque sujet aux académies.

Les écarts de notation finale entre les deux sujets sont ainsi diminués.

- les copies scannées sont mises à disposition dans des lots de correction attribués à des correcteurs anonymes sur Santorin outil de correction dématérialisé.

- procédure d'entente avec les correcteurs avant le début des corrections, réunissant inspecteurs, coordonnateurs et professeurs correcteurs

Consiste en **un temps d'explicitation précieux et essentiel pour permettre l'application rigoureuse et équitable du barème national**, à l'appui d'une correction collective de quelques copies, préalablement à l'ouverture de la correction des lots des correcteurs.

- harmonisation durant la correction : aides, appui et ressources sur le site de correction, disponibilité des coordonnateurs, des coordonnateurs désignés et des inspecteurs

Consiste à **explicitier autant que de besoin le travail préalablement concerté** pour prendre en compte le barème.

Les copies de l'académie sont mélangées (exemple EAF : « paquet » de 29000 copies de l'académie), et tout comme lors du retour dans la classe (« paquet » de 35 élèves), le « paquet bac » du correcteur du bac doit également être aussi harmonisé que possible au regard de ceux des autres correcteurs de l'académie.

Cela ne remet pas en cause la note du professeur qui a corrigé selon les principes, ni la réalité de l'existence d'écarts entre des lots de correction.

- harmonisation notation sujet jour 1 / 2

L'harmonisation en cours de correction et à la fin de celle-ci est réglementaire (les textes n'ont pas changé à ce jour), cette phase finale a lieu à la marge d'autant plus que l'harmonisation durant la correction est continuellement menée.

- épreuves en juin posent la question des viviers de correcteurs et d'examineurs qui peuvent être en grande tension par le nombre de mission et/ou la superposition des calendriers de correction et de passation

Par exemple dans les disciplines très sollicitées, exemple du français :

- du CRPE (concours académiques PE) en avril au EAF en juillet
- et en juin/juillet sur : BAC EDS (enseignement de spécialité : théâtre, histoire des arts, HLP...), épreuves anticipées de français écrit et oral (EAF), brevet (DNB), BTS

Sur la perception du CC par les familles

Historiquement et traditionnellement, le bac reste dans les esprits un rite initiatique avec des épreuves (dans tous les sens du terme) ponctuelles au mois de juin, notées par un évaluateur inconnu, supposément objectif, disposant d'éléments du national.

Mais si l'on regarde les recours faits par les familles, on doit nuancer cette perception : les recours ciblent le décrochage entre la note de CC et celle de l'examen terminal, quand cette dernière, évidemment, est nettement plus basse.

Les parents jugent ainsi que la note terminale n'est pas représentative du niveau de leur enfant (attesté par le CC) et demandent une réévaluation en ce sens : preuve que le meilleur évaluateur est bien le professeur de l'élève qui en assure le CC.

La pression que met Parcoursup sur le calendrier d'orientation a accentué cette prise de conscience des familles : les recours ne sont pris en compte que pour la session de terminale, et donc, par exemple, trop tard pour la note des épreuves anticipées de Français (EAF) dans le dossier de l'élève.